

ORTD2MC

2014 - 2015

Master complémentaire en orthodontie

A Bruxelles Woluwe - 240 crédits - 4 années - Horaire de jour - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**Code du programme: **ortd2mc** - Niveau cadre européen de référence (EQF): 7**Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Structure du programme	3
- Programme détaillé	3
- Programme par matière	3
Informations diverses	5
- Conditions d'admission	5
- Evaluation au cours de la formation	6
- Gestion et contacts	6

ORTD2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce programme de 2^e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les dentistes à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de dentiste spécialiste en orthodontie. (A.M. du 28 mai 2001 publié le 10 juillet 2001 - A.M. du 11 juin 2001 publié le 5 juillet 2001).

Votre profil

Ce master est accessible si vous êtes :

- un grade académique de master du même domaine sanctionnant des études de deuxième cycle de 120 crédits au moins ;
- un grade académique de master, en vertu d'une décision des autorités académiques, aux conditions complémentaires qu'elles fixent et après avis motivé du jury ;
- un grade académique similaire à ceux mentionnés aux lettres précédents délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, aux mêmes conditions ;
- un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux lettres 1^o à 2^o en application de ce décret, d'une directive européenne ou d'une convention internationale, aux mêmes conditions ;
- un titre ou grade étranger sanctionnant des études de deuxième cycle et valorisé pour au moins 300 crédits par le jury, aux mêmes conditions.

Votre programme

La formation à temps plein est de quatre ans et comprend une partie théorique (au moins 180 heures par an), une partie préclinique (au moins 30 heures par an) et une partie clinique (au moins 1290 heures par an). La formation clinique comprend également, outre le stage interne dans le centre de formation sous la direction du maître de stage-coordonateur agréé, un stage externe de pratique professionnelle autonome d'au moins 500 heures dans un lieu de stage agréé et sous la direction d'un maître de stage agréé. Durant les stages, le candidat spécialiste se consacre exclusivement à la pratique de la spécialité selon un plan de stage préalablement approuvé par la Commission d'agrément ; durant sa formation, le candidat spécialiste ne peut exercer aucune activité clinique à l'extérieur du ou des services de stage.

Le candidat spécialiste doit être associé aux travaux de recherche dans un domaine intéressant la spécialité. Avant la fin de la formation, il doit en faire une communication à une réunion scientifique ainsi qu'un mémoire ou un article destiné à une publication dans une revue internationale de référence.

ORTD2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les dentistes à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de dentiste spécialiste en orthodontie. (A.M. du 28 mai 2001 publié le 10 juillet 2001 - A.M. du 11 juin 2001 publié le 5 juillet 2001).

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation à temps plein est de quatre ans et comprend une partie théorique (au moins 180 heures par an), une partie préclinique (au moins 30 heures par an) et une partie clinique (au moins 1290 heures par an). La formation clinique comprend également, outre le stage interne dans le centre de formation sous la direction du maître de stage-coordonateur agréé, un stage externe de pratique professionnelle autonome d'au moins 500 heures dans un lieu de stage agréé et sous la direction d'un maître de stage agréé. Durant les stages, le candidat spécialiste se consacre exclusivement à la pratique de la spécialité selon un plan de stage préalablement approuvé par la Commission d'agrément ; durant sa formation, le candidat spécialiste ne peut exercer aucune activité clinique à l'extérieur du ou des services de stage.

Le candidat spécialiste doit être associé aux travaux de recherche dans un domaine intéressant la spécialité. Avant la fin de la formation, il doit en faire une communication à une réunion scientifique ainsi qu'un mémoire ou un article destiné à une publication dans une revue internationale de référence.

ORTD2MC Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

La formation théorique comprend la partie commune à toutes les formations visant à l'obtention d'un titre professionnel particulier en dentisterie. Cette partie comprend la formation à l'exercice professionnel autonome, à savoir l'exercice professionnel de manière indépendante et sous sa propre responsabilité, ainsi que des séminaires interactifs sur les sujets suivants : les aspects économiques des soins bucco-dentaires, l'organisation et la gestion d'un cabinet dentaire, la réglementation et la responsabilité professionnelle, l'informatique dentaire, l'analyse critique de la littérature scientifique, l'introduction à la dentisterie légale, l'introduction à la communication, les aspects ergonomiques, les compléments de radiodiagnostic y compris la radioprotection, les aspects éthologiques des soins de santé et la relation entre les soins de première et de deuxième ligne.

Au cours de la formation, les connaissances et compétences acquises lors de la formation de base en dentisterie sont approfondies et des connaissances et compétences complémentaires sont acquises dans les domaines suivants :

Sujets généraux de médecine et biologie

- Compléments d'anatomie et d'embryologie maxillo-faciale
- Développement du viscéro-crâne et des organes masticateurs
- Importance des facteurs génétiques et fonctionnels au cours de la croissance crânio-faciale
- Physiologie de la ventilation, de la parole, de la déglutition et de la mastication
- Eléments de biologie cellulaire

Sujets généraux d'orthodontie

- Diagnostic, étiologie et traitement des dysmorphoses dento-maxillo-faciales
- Les syndrômes malformatifs crânio-faciaux
- Apport de l'imagerie médicale en orthodontie
- Différentes analyses céphalométriques :
 - tracés
 - interprétation
 - prévisions de croissance avec et sans traitement
- Le développement de la dentition

Sujets spécifiques d'orthodontie

- Terminologie orthodontique
- Prévention et traitement précoce des malocclusions
- La physiologie des mouvements dentaires
- L'orthopédie dento-faciale

- La thérapeutique orthodontique :
 - éléments de biomécanique
 - effets à long terme
 - la récurrence
- Les effets iatrogènes et limites du traitement orthodontique
- Le diagnostic complet
- Objectifs du traitement et plan de traitement en orthodontie
- Traitements orthodontiques et ATM

Techniques orthodontiques

- Les appareils amovibles
- Les appareils fonctionnels
- Les appareils extra-oraux
- Les appareils fixes :
 - Séquences du traitement
 - Propriétés des matériaux
 - Principes de biomécanique
 - Différentes techniques orthodontiques fixes
 - Les fixes partiels
- Les appareils de contention

Traitements multidisciplinaires

- Les traitements ortho-chirurgicaux
- Les traitements des patients porteurs de fentes labio-palatines
- Les traitements orthodontiques avec pathologie parodontale
- L'orthodontie préprothétique

Procédures spécifiques

- Particularités du traitement orthodontique de l'adulte
- L'utilisation des implants et mini-vis en orthodontie
- La technique de distraction

Séminaires

- Discussions de plans de traitement
- Bilans d'évolution des traitements orthodontiques : présentation de cas cliniques
- Revues de la littérature et discussion d'articles
- L'apport de la logopédie en orthodontie
- L'orthodontie et les résorptions radiculaires

ORTD2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions générales

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

ATTENTION : A partir de l'année académique 2015-2016, et ce en raison du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les masters complémentaires seront remplacés par des masters de spécialisation.

Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du [Service des inscriptions](#).

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès à des études de master complémentaire en vue de l'obtention du grade qui les sanctionne, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de master du même domaine sanctionnant des études de deuxième cycle de 120 crédits au moins;
- un grade académique de master, sanctionnant des études de 2ème cycle de 120 crédits au moins, en vertu d'une décision des autorités académiques, aux conditions complémentaires qu'elles fixent et après avis motivé du jury;
- un grade académique similaire à ceux mentionnés aux lettres précédents délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, aux mêmes conditions;
- un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux lettres précédents en application de ce décret, d'une directive européenne ou d'une convention internationale, aux mêmes conditions;
- aux mêmes conditions, un ou plusieurs titres ou grades étrangers ou délivrés en Communauté flamande, en Communauté germanophone, par l'Etat fédéral ou l'Ecole royale militaire et sanctionnant des études de deuxième cycle valorisées pour au moins 300 crédits par le jury ou sanctionnant des études de deuxième cycle de 240 crédits complétées par 60 crédits, le tout devant être valorisé par le jury conformément au prescrit du décret du 31 mars 2004 (art.54, 5°).

Conditions spécifiques d'admission

- Etre titulaire du diplôme de Licencié en Science dentaire (ou du diplôme de master en Sciences dentaires) ou d'un diplôme reconnu équivalent en Belgique par les autorités compétentes et être habilité à pratiquer en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé(e) a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu(e) comme candidat spécialiste en orthodontie dans une faculté de médecine belge

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

L'A.R. du 19 août 2011 relatif à la planification de l'offre de l'art dentaire, publié le 13 septembre 2011, est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de dentiste généraliste (ces candidats sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique du programme ; la date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au 15 mars. L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement généraux des concours.

Commission de sélection

Le jury institutionnel de sélection est constitué d'au moins trois membres, à savoir le président de la commission d'enseignement des deux maîtrises complémentaires (orthodontie et parodontologie), et au moins un autre membre de la commission d'enseignement de la maîtrise concernée (orthodontie).

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes [au règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Au terme de chaque année, une évaluation des connaissances théoriques et pratiques du candidat permet à la Commission d'enseignement de valider l'année écoulée. A l'issue de la formation, l'évaluation est basée sur un contrôle des connaissances théoriques et pratiques du candidat, sur le rapport des maîtres de stage, sur la présentation de vingt cas traités et documentés, sur la présentation de cas en auditoire ainsi que sur la défense d'un mémoire original ou d'un article destiné à une publication dans une revue internationale de référence.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique de "Master complémentaire en orthodontie". Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

Pour faire valider ses années de formation par la commission d'agrément ministérielle en orthodontie, le candidat doit remettre à cette commission son carnet de stage dûment complété, à la fin de chaque année de formation.

GESTION ET CONTACTS

Contact

Secrétariat de l'Ecole de médecine dentaire et de stomatologie

Tél. 02 764.57.52

Fax 02 764.57.22

Gestion du programme

Entité de la structure MEDE

Sigle	MEDE
Dénomination	Faculté de médecine et médecine dentaire
Adresse	Avenue Mounier, 50 bte B1.50.04 1200 Woluwe-Saint-Lambert Tél 02 764 50 20 - Fax 02 764 50 35
Secteur	Secteur des sciences de la santé (SSS)
Faculté	Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)
Mandats	Dominique Vanpee Doyen
Commissions de programme	Commission du master complémentaire en médecine générale (CAMG) Commission des certificats en radioprotection (CRPR) Commission des masters complémentaires et certificats en médecine spécialisée (MCCM) Ecole de médecine dentaire et de stomatologie (MDEN) Ecole de médecine (MED)

Responsable académique du programme : [Myriam Delatte](#)

Jury

Personnes de contact